



POUR VOUS INFORMER

Vendredi 6 mars 2020 - à la Maison des Arts

Journée : Tous les élèves des classes de CM2 des écoles publiques de Saint-Herblain assistent sur temps scolaire à une présentation de la CHAM par les élèves du collège Renan.

18 h 30 : Concert tout public et réunion d'information.

POUR VOUS INSCRIRE

Date limite de dépôt de la fiche de candidature (à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant)

> **mardi 31 mars 2020**

Ateliers et entretiens pour les candidats et rencontre avec les familles au collège

- > mardi 7 avril à partir de 17 h
- > jeudi 9 avril à partir de 17 h
(une convocation sera envoyée aux familles).

Commission d'admission

(inspection académique, collège, éducation nationale, Maison des Arts, parents d'élèves)

> mercredi 29 avril 2020

La date des essais d'instruments vous sera communiquée prochainement.

Enseignante référente : Séverine THERMES
severine.thermes@saint-herblain.fr

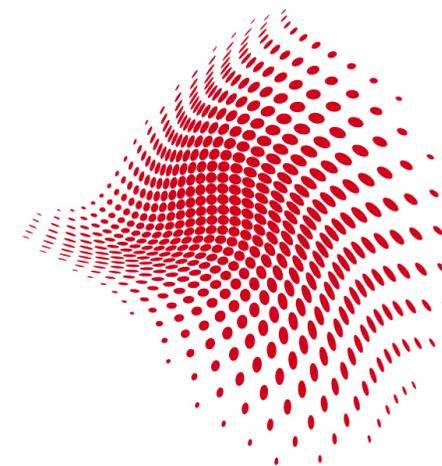
Instruments proposés

Hautbois, flûte traversière, clarinette, trompette, accordéon, basson, percussions, tuba, trombone.

CHAM

instruments

classe à horaires aménagés musique
au collège Ernest-Renan



2020-2021

POUR NOUS JOINDRE

Collège Ernest Renan

10 rue de la Mayenne
44800 Saint-Herblain
02 51 80 24 80

Maison des Arts

Chargée de coordination : Séverine Thermes

02 28 25 25 80
26 rue de Saint-Nazaire
44800 Saint-Herblain

Ouverture de l'accueil :

Lundi 14 h - 19 h
Mardi, jeudi et vendredi 10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h
Mercredi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h
Samedi 9 h - 13 h



La CHAM ?

L'épanouissement des adolescents et leur réussite éducative sont favorisés par les activités artistiques des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM).

POURQUOI ?

- Les activités musicales sont réparties sur le temps scolaire,
- L'enseignement musical est totalement gratuit. L'instrument de musique est prêté par la Maison des Arts,
- Se positionner très vite en musicien interprète,
- Être à l'écoute de l'autre, acquérir plus d'assurance en public,
- Acquérir de la maîtrise de soi, le respect,
- Se familiariser avec les différents langages musicaux,
- Éveiller le sens harmonique et développer l'écoute intérieure,
- Aborder le vocabulaire musical / les partitions,
- Acquérir une plus grande autonomie, développer sa créativité.

POUR QUI ?

Des élèves qui entrent en 6^{ème} et souhaitent avoir une activité musicale hebdomadaire et commencer ou continuer l'apprentissage d'un instrument.

COMMENT ?

Les activités musicales ont lieu au Collège et à la Maison des Arts.

Le choix de la CHAM exclut toute autre option.

L'activité artistique ne nécessite pas de transport supplémentaire, les élèves sont accompagnés pour le trajet à pied entre le collège et la Maison des Arts.

QUAND ?

Un emploi du temps équilibré

Toutes les activités sont intégrées dans le temps scolaire (avant 17 h 30).

L'élève bénéficie d'une activité musicale au moins trois fois par semaine (5 h hebdomadaires).

L'enseignement général est par conséquent allégé.

Fiche de candidature
CHAM instruments
Collège Ernest-Renan
2020-2021

ÉLÈVE

Nom de l'élève

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Né(e) le / /

Actuellement à l'école

Ville

L'élève pratique-t-il déjà un instrument ?

non

oui lequel ?

TUTEUR ou RESPONSABLE LÉGAL

Nom et prénom du responsable légal de l'élève

.....

Adresse

Code postal Ville

Tél fixe Tél portable

E-mail

N° allocataire CAF

Fait à

le / /

Date limite de dépôt de la fiche de candidature
(à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant)
> mardi 31 mars 2020

